



# FAVORISER ET FACILITER LA DISPONIBILITÉ

## **LES OBJECTIFS**

*REPENSER ET RÉORGANISER LE RECRUTEMENT AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES*

*IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES ET LEUR DONNER UNE MEILLEURE VISIBILITÉ*

*FACILITER LA CONCILIATION AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE DE FAMILLE*

*ASSOCIER LES EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET LES VALORISER*

*DÉCLOISONNER ET VALORISER LES FORMATIONS*

## **LES MESURES**

**16** Simplifier et **approfondir tous les dispositifs à destination des employeurs publics et privés** : conventions, mécénat, réduction de prime d'assurance incendie, prestations du SDIS.

**17** Valoriser et **promouvoir les employeurs publics et privés qui favorisent la disponibilité** de ses sapeurs-pompiers. Actions de communication externes : label employeur partenaire SDIS 22.

**18** Prendre en compte, lors des recrutements, toutes les **compétences individuelles du volontaire** avant toute formation. Faciliter et **alléger les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Proposer une formation adaptée à chaque personne.